



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-del'Île-de-Montréal

Québec * *

Direction du développement professionnel continu

FORMULAIRE DE DIVULGATION DE CONFLITS D'INTÉRÊT POTENTIELS

Les participants à une activité d'éducation médicale continue (ÉMC) ou de développement professionnel continu (DPC) devraient connaître à l'avance toute affiliation ou intérêt financier qui pourrait influencer la présentation d'un conférencier, d'un animateur d'atelier ou d'une personne ressource. L'intention de la divulgation n'est pas d'empêcher un présentateur ayant un possible conflit d'intérêts de prendre la parole, mais bien de faire connaître à l'avance à l'auditoire les affiliations ou intérêts financiers possibles. Ces faits étant connus ouvertement, les participants peuvent exercer leur sens critique et porter un jugement éclairé sur le contenu de la présentation elle-même.

Par <u>affiliation</u>, on entend, par exemple : agir comme conseiller scientifique pour une société pharmaceutique (Advisory Board Member); par <u>intérêts financiers</u>, on entend, par exemple : accepter une invitation, gratification ou rémunération pour services rendus, des redevances, des fonds de recherche d'une société commerciale, détenir une participation financière dans une entreprise.

Déclaration de la personne ressource (confére	ncier, animateur, membre du comité s	scientifique ou autre)
J'ai actuellement, ou j'ai eu au cours des deux dernièle tout ordre avec une société commerciale ou je reçois d'une société commerciale :		
	non X oui	
Si oui, préciser le type d'affiliation (par exemple : je su la compagnie XYZ, j'ai été conférencier pour la compa XYZ, je détiens des actions de la compagnie XYZ, etc.) période visée par l'affiliation.	agnie XYZ, je reçois des subventions de	recherche de la compagnie
Type d'affiliation	Nom de la compagnie	Période
Nom du répondant : Ghayda Hassan, professer Titre : "L'évaluation et l'intervention en contex Date : vendredi 22 octobre 2021		gie - UQAM
Signature	Date _ 7 Octobre 20)21
Responsabilité de l'organisateur		

L'organisateur d'une activité est responsable de faire remplir ce formulaire par chacune des personnes-ressources (conférenciers, animateurs, membres du comité scientifique ou autres). L'organisateur doit s'assurer que l'information relative aux conflits d'intérêts potentiels est communiquée aux participants par une inscription dans le cahier des résumés et que la divulgation de ces conflits (ou de l'absence de tels conflits) est impérativement faite par le présentateur au début de sa présentation (divulgation verbale et visuelle avec diapositive).

Dans un souci d'équité et de transparence, l'organisateur informera les participants que :

- La personne-ressource n'a déclaré aucun conflit d'intérêts potentiel;
- La personne-ressource a déclaré un conflit d'intérêts potentiel (dans ce cas, la nature du conflit sera mentionnée conformément aux informations fournies par la personne-ressource);





Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-del'Île-de-Montréal

Québec •

Direction du développement professionnel continu

• La personne-ressource n'a pas retourné le formulaire de divulgation de conflits d'intérêts potentiels.